

## SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2015

À une séance ordinaire tenue le 17 juin 2015, à 19 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3 (absente)  
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général et greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

### ORDRE DU JOUR

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant des procès-verbaux des 20 mai 2015 et 25 mai 2015
3. Procès-verbal de correction de la séance du 20 mai 2015
4. Adoption des procès-verbaux des 20 mai 2015 et 25 mai 2015
5. Période de questions des citoyens (15 minutes)
6. Propositions
  - 6a Direction générale – Fondation Héritage faune
  - 6b Trésorerie – Adoption des comptes à payer et payés selon la liste fournie le 8 juin 2015
  - 6c Trésorerie – Virements budgétaires et réaménagement de crédit
  - 6d Trésorerie – Financement d'emprunt – Résolution de concordance, de prolongation et de courte durée
  - 6e Greffe – Mandat à Lavery de Billy (lot 2 812 258)
  - 6f Greffe – Règlement hors cour avec Groupe Montoni (1995) Division Construction inc.
  - 6g Greffe – Adjudication d'un contrat – Appel d'offres no AOVSAD-2015-419 – Achat de matériel aquatique
  - 6h Greffe – Adjudication d'un contrat – Appel d'offres no AOVSAD-2015-420 – Acquisition de l'ameublement pour le complexe sportif multifonctionnel
  - 6i Greffe – Adjudication d'un contrat – Appel d'offres no AOVSAD-2015-428 – Prolongement de la conduite d'eau potable sur le 3<sup>e</sup> Rang Ouest (phase 4)
  - 6j Culture – Demande de subvention du Groupe vocal La-Mi-Sol de Saint-Augustin-de-Desmaures (prime d'assurance)
  - 6k Culture – Demande d'assistance financière pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016 (MCC)
  - 6l Travaux publics – Cité des Campus intercommunautaires – Demande de déplacement de la ligne aérienne (Vidéotron ltée)
  - 6m Travaux publics – Subvention pour amélioration du réseau routier pour le projet de la réfection de la rue de Liverpool
  - 6n Urbanisme – Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme
  - 6o Urbanisme – PIIA – 4960, rue Lionel-Groulx
  - 6p Urbanisme – PIIA – 145, chemin du Lac
  - 6q Urbanisme – PIIA – 100, rue d'Amsterdam
  - 6r Urbanisme – PIIA – 278, route 138 (enseigne Planète Poutine et cie)
  - 6s Urbanisme – PIIA – 4757, rue Saint-Félix
  - 6t Urbanisme – CPTAQ – Lot 3 056 078
7. Matière nécessitant une consultation publique
  - 7a Séance de consultation publique – DDM – 484, route Tessier
  - 7b Séance de consultation publique – DDM – 4757, rue Saint-Félix

- 7c Séance de consultation publique – DDM – 112, rue de la Chaine
8. Avis de motion
- 8a Avis de motion – Règlement no REGVSAD-2015-456 modifiant le Règlement no 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité afin d'ajouter une traverse piétonne « Ped-Zone »
- 8b Avis de motion – Règlement no REGVSAD-2015-457 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de permettre dans l'ensemble des zones industrielles IA, IB, IC et ID les usages « centre de tir (stand), pour tir réduit, à l'intérieur du bâtiment »
9. Projets de règlements
- 9a Adoption du premier projet de Règlement no REGVSAD-2015-457 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de permettre dans l'ensemble des zones industrielles IA, IB, IC et ID les usages « centre de tir (stand), pour tir réduit, à l'intérieur du bâtiment »
10. Adoption des règlements
- 10a Adoption du Règlement no REGVSAD-2015-447 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de créer la zone IA-7 à même la zone IA-6 et d'inclure spécifiquement les usages d'hébergement
- 10b Adoption du Règlement no REGVSAD-2015-448 modifiant le Plan directeur d'aménagement et de développement no R.V.Q. 990 afin de fixer la densité maximale de superficie de plancher à 3 300 m<sup>2</sup> pour un hôtel motel situé à l'intersection des rues Singapour et de Sydney
- 10c Adoption du Règlement no REGVSAD-2015-449 modifiant le Règlement no 915-93 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la zone IA-7 aux objectifs et critères applicables dans le parc industriel François-Leclerc
11. Période de questions des citoyens (15 minutes)
12. Période d'intervention des membres du conseil
13. Clôture de la séance



## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8530, point numéro 1, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juin 2015 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité



## 2. QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES 20 MAI 2015 ET 25 MAI 2015

POINT NUMÉRO 2, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCES : Procès-verbaux des 20 mai 2015 et 25 mai 2015

Questions et commentaires du conseil concernant les procès-verbaux des séances des 20 mai 2015 et 25 mai 2015.



## 3. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2015

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8531, point numéro 3, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : Procès-verbal de correction du 20 mai 2015

De prendre acte du procès-verbal de correction de la séance du 20 mai 2015.



**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 20 MAI 2015 ET 25 MAI 2015**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8532, point numéro 4, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCES : Procès-verbaux des 20 mai 2015 et 25 mai 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2015 et de la séance extraordinaire du 25 mai 2015.

Adopté à l'unanimité



**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)**

POINT NUMÉRO 5, séance ordinaire du 17 juin 2015



**6. PROPOSITIONS**

POINT NUMÉRO 6, séance ordinaire du 17 juin 2015



**6a DIRECTION GÉNÉRALE – FONDATION HÉRITAGE FAUNE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8533, point numéro 6a, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5960

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder un montant de 250 \$ à la Fondation Héritage Faune afin de soutenir leur œuvre.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6b TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET PAYÉS SELON LA LISTE FOURNIE LE 8 JUIN 2015**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8534, point numéro 6b, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5950

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 8 juin 2015 pour un montant total de 409 578,35 \$;

D'entériner la liste des comptes payés pour les périodes de mai et juin 2015 ainsi que la liste des prélèvements automatiques pour la période du 11 mai au 7 juin 2015 pour un montant de 14 738 492,31 \$;

Total : 15 148 070,66 \$

Et d'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 8 juin 2015;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats énumérés en comité plénier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**6c TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8535, point numéro 6c, séance ordinaire du 17 juin 2015  
 RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5953

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
 APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en comité plénier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**6d TRÉSORERIE – FINANCEMENT D'EMPRUNT – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE PROLONGATION ET DE COURTE DURÉE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8536, point numéro 6d, séance ordinaire du 17 juin 2015

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite emprunter par billet un montant total de 234 500 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
1280	12 100 \$
1316	208 600 \$
1317	13 800 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7) qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures avait, le 7 juillet 2014, un montant de 234 500 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 385 900 \$, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 1280, 1316 et 1317;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
 APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 234 500 \$ prévu aux Règlements d'emprunt numéros 1280, 1316 et 1317 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 6 juillet 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	20 800 \$
2017	21 400 \$
2018	22 000 \$
2019	22 500 \$
2020	23 100 \$ (à payer en 2020)
2020	124 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 juillet 2015), en ce qui regarde les

amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements numéros 1280, 1316 et 1317, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures emprunte 234 500 \$ par billet, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 364 jours au terme original des Règlements numéros 1280, 1316 et 1317.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6e GREFFE – MANDAT À LAVERY DE BILLY (LOT 2 812 258)**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8537, point numéro 6e, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5949

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De mandater la firme Lavery de Billy pour représenter les intérêts de la Ville dans l'intérêt public dans le cadre du dossier l'opposant au propriétaire du lot 2 812 258 devant les instances judiciaires concernées ou autrement dans le cadre du présent mandat, en lieu et place des procureurs de la Ville mandatés par la résolution RVSAD-2015-8477.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6f GREFFE – RÈGLEMENT HORS COUR AVEC GROUPE MONTONI (1995) DIVISION CONSTRUCTION INC.**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8538, point numéro 6f, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCES : MVSAD-2015-5824; AOVSD-2011-229

CONSIDÉRANT les procédures intentées par la Ville contre Groupe Montoni (1995) Division Construction inc. et les pourparlers de règlement qui ont eu lieu entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Montoni (1995) Division Construction inc. est prêt à offrir une somme de dix mille dollars (10 000 \$) en règlement de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de régler le litige pour ce montant.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver l'entente intervenue entre les parties pour une somme de 10 000 \$ en règlement complet et final du capital, des intérêts et des frais réclamés en cette cause et en règlement de toute réclamation que la Ville pourrait avoir ou prétendre avoir en rapport avec l'émission à Groupe Montoni (1995) Division Construction inc. d'un permis de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts de l'immeuble de 128425 Canada Inc., incluant les travaux d'urgence occasionnés par le fait que la conduite d'entrée de service de 128425 Canada Inc. entrerait en conflit avec l'entrée de service existante d'une entreprise voisine.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6g GREFFE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AOVSD-2015-419 – ACHAT DE MATÉRIEL AQUATIQUE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8539, point numéro 6g, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCES : MVSAD-2015-5892; AOVSD-2015-419

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'appel d'offres no AOVSD-2015-419 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Aquam Spécialiste Aquatique, pour un montant total de 40 253,99 \$, incluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient puisés à même le Règlement d'emprunt no REGVSAD-2012-329.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6h GREFFE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AOVSAAD-2015-420 – ACQUISITION DE L'AMEUBLEMENT POUR LE COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8540, point numéro 6h, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCES : MVSAD-2015-5893; AOVSAAD-2015-420

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'appel d'offres no AOVSAAD-2015-420 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise MAB Profil, pour un montant total de 80 504,94 \$, incluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient puisés à même le Règlement d'emprunt no REGVSAD-2012-329.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6i GREFFE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AOVSAAD-2015-428 – PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LE 3<sup>E</sup> RANG OUEST (PHASE 4)**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8541, point numéro 6i, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCES : MVSAD-2015-5961; AOVSAAD-2015-428

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'appel d'offres no AOVSAAD-2015-428 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Constructions de l'Amiante inc., pour un montant total de 1 186 551,20 \$, incluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet soient puisés à même le Règlement d'emprunt no REGVSAD-2014-417.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6j CULTURE – DEMANDE DE SUBVENTION DU GROUPE VOCAL LA-MI-SOL DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (PRIME D'ASSURANCE)**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8542, point numéro 6j, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5938

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder au Groupe vocal La-Mi-Sol de Saint-Augustin-de-Desmaures une subvention de 480,75 \$ pour couvrir le montant total de l'assurance.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6k CULTURE – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2015-2016 (MCC)**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8543, point numéro 6k, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5946

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures



QUE le conseil autorise la directrice du Service de la culture, ou sa remplaçante, à procéder à la demande d'aide financière de 2015-2016 pour un montant au moins égal à celui de 2014-2015, soit 73 100 \$, pour le projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, prévu par le ministère de la Culture et des Communications, au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, et à respecter les délais et les exigences requis;

QUE le conseil autorise le maire, ou son remplaçant, à procéder à la signature de tous les documents en lien avec la présente entente et à intervenir entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le ministère de la Culture et des Communications.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6l TRAVAUX PUBLICS – CITÉ DES CAMPUS INTERCOMMUNAUTAIRES – DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE LA LIGNE AÉRIENNE (VIDÉOTRON LTÉE)**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8544, point numéro 6l, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5951

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait une demande de déplacement des services d'utilité publique dans le secteur de la Cité des Campus intercommunautaires et doit ainsi assumer les coûts qui seront, par la suite, facturés aux promoteurs immobiliers.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise le paiement du montant de 112 112,63 \$, plus taxes applicables, à la société Vidéotron ltée, montant qui sera par la suite remboursé à la Ville par les promoteurs immobiliers bénéficiant de ces services d'utilité publique.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6m TRAVAUX PUBLICS – SUBVENTION POUR AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER POUR LE PROJET DE LA RÉFECTION DE LA RUE DE LIVERPOOL**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8545, point numéro 6m, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5958

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a reçu du député de la circonscription Louis-Hébert une subvention de 23 521 \$ pour les travaux de réfection de pavage;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront réalisés sur la rue de Liverpool en 2015 pour un montant total de 100 000 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil réclame le montant alloué de 23 521 \$ au ministère des Transports lorsque les travaux seront réalisés.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6n URBANISME – NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8546, point numéro 6n, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5947

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil nomme M. Gérald Bouchard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, district 3.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6o URBANISME – PIIA – 4960, RUE LIONEL-GROULX**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8547, point numéro 6o, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5935

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande de permis visant l'aménagement paysager du terrain du 4960, rue Lionel-Groulx (lot 5 457 423 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf) selon les critères du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement no 915-93) en regard des plans déposés (no projet 1508 de Terralpha du 10 avril 2015) sous réserve que soient maintenus ou remplacés les arbres à l'intérieur des aménagements proposés ainsi que dans les cours avant, latérale et arrière.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6p URBANISME – PIIA – 145, CHEMIN DU LAC**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8548, point numéro 6p, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5939

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser, en fonction des critères du Plan d'implantation et d'intégration architecturale, la plantation de 19 arbres à proximité de la limite avant du lot 2 814 550 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, dont l'émission du permis de construction est soumise à une approbation par Plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement no 915-93) en regard des plans déposés (copie modifiée du plan de localisation d'Alain Gosselin, arpenteur-géomètre du 3 novembre 2014, minute 25 403) sous réserve que les arbres soient de grand gabarit et soient feuillus.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6q URBANISME – PIIA – 100, RUE D'AMSTERDAM**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8549, point numéro 6q, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5940

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter le projet visant la rénovation (changement du revêtement extérieur de la façade avant) d'un bâtiment principal industriel localisé sur le lot 3 637 966 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (100, rue d'Amsterdam), en fonction des critères du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement no 915-93) et en regard des plans modifiés déposés (no projet 11-418 du 20 octobre 2011).

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6r URBANISME – PIIA – 278, ROUTE 138 (ENSEIGNE PLANÈTE POUTINE ET CIE)**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8550, point numéro 6r, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5941

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter le projet visant l'aménagement de l'enseigne sur pylône situé sur les lots 4 285 651 et 4 847 842, de même que l'aménagement d'une enseigne sur le mur et sur la vitrine du bâtiment situé sur le lot 4 285 651, en fonction des critères du Plan



d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement no 915-93) et en regard des plans déposés (Posimage, plan AB-2015-154-4A du 26 mai 2015) sous conditions :

- QUE le fond de couleur blanche soit d'une superficie représentant au moins 30 % de la section de l'enseigne sur pylône;
- QUE le menu, l'appliqué de couleur orange et le logo ne soient pas présents dans la vitrine.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6s URBANISME – PIIA – 4757, RUE SAINT-FÉLIX**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8551, point numéro 6s, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5945

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le permis pour l'aménagement des équipements nécessaires à la gestion des eaux pluviales pour une habitation unifamiliale isolée (avec garage annexé) sur le lot 2 813 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, dont l'émission du permis est soumise à une approbation par Plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement no 915-93) en regard du plan et calcul de rétention des eaux pluviales de M. Christian Laroche, ing., du 25 mai 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**6t URBANISME – CPTAQ – LOT 3 056 078**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8552, point numéro 6t, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5942

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'appuyer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour objet l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 3 056 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, soit pour des opérations de remblai sur le pourtour de la fondation du bâtiment résidentiel existant (superficie de 350 m<sup>2</sup> — épaisseur maximale de 0,6 m).

Adopté à l'unanimité des conseillers



**7. MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE**

POINT NUMÉRO 7, séance ordinaire du 17 juin 2015



**7a SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 484, ROUTE TESSIER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8553, point numéro 7a, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5906

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De refuser la demande de dérogation mineure sur le lot 2 814 279 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputé conforme l'aménagement d'un commerce complémentaire à l'habitation (clinique de dentiste) d'une superficie de 49 m<sup>2</sup> alors que le maximum autorisé est respectivement de 30 m<sup>2</sup> ;

De refuser la demande de dérogation mineure visant l'installation d'une enseigne de 0,5 m<sup>2</sup> alors que le maximum autorisé est de 0,2 m<sup>2</sup>.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**7b SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4757, RUE SAINT-FÉLIX**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8554, point numéro 7b, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5936

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la superficie de plancher du garage à 202 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée alors que le maximum autorisé pour les cabanons, garages et abris d'auto est de 130 m<sup>2</sup>, tel qu'exigé au Règlement de zonage no 480-85.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**7c SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 112, RUE DE LA CHAÎNE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8555, point numéro 7c, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2015-5937

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 3 057 285 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme la marge de recul pour l'ajout d'un étage (agrandissement de 69,8 m<sup>2</sup>) à l'habitation unifamiliale isolée existante, laquelle est à 2,5 m au lieu de 9 m et la cour arrière d'une profondeur de 2,5 m alors que le minimum exigé est de 6 m, tel qu'exigé aux articles 4.1.3.1, 4.1.3.3 et 3.1.1.2 du Règlement de zonage no 480-85, sous réserve que l'ensemble des dispositions du Règlement R.A.V.Q. 88 et du Règlement de zonage no 480-85 soit respecté, notamment les mesures d'immunisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**8. AVIS DE MOTION**

POINT NUMÉRO 8, séance ordinaire du 17 juin 2015



**8a AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-456 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'AJOUTER UNE TRAVERSE PIÉTONNE « PED-ZONE »**

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2015-460, point numéro 8a, séance ordinaire du 17 juin 2015

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no REGVSAD-2015-456 modifiant le Règlement no 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité afin d'ajouter une traverse piétonne « Ped-Zone ».

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



**8b AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-457 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE PERMETTRE DANS L'ENSEMBLE DES ZONES INDUSTRIELLES IA, IB, IC ET ID LES USAGES « CENTRE DE TIR (STAND), POUR TIR RÉDUIT, À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT »**

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2015-461, point numéro 8b, séance ordinaire du 17 juin 2015

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no REGVSAD-2015-457 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de permettre dans l'ensemble des zones industrielles IA, IB, IC et ID les usages « centre de tir (stand), pour tir réduit, à l'intérieur du bâtiment ».

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



## 9. PROJETS DE RÈGLEMENTS



### 9a ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-457 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE PERMETTRE DANS L'ENSEMBLE DES ZONES INDUSTRIELLES IA, IB, IC ET ID LES USAGES « CENTRE DE TIR (STAND), POUR TIR RÉDUIT, À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT »

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8556, point numéro 9a, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCES : REGVSAD-2015-457; MVSAD-2015-5948

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement no REGVSAD-2015-457 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de permettre dans l'ensemble des zones industrielles IA, IB, IC et ID les usages « centre de tir (stand), pour tir réduit, à l'intérieur du bâtiment ».

Adopté à l'unanimité des conseillers



## 10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

POINT NUMÉRO 10, séance ordinaire du 17 juin 2015



### 10a ADOPTION DU RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-447 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE IA-7 À MÊME LA ZONE IA-6 ET D'INCLURE SPÉCIFIQUEMENT LES USAGES D'HÉBERGEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8557, point numéro 10a, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCES : REGVSAD-2015-447; MVSAD-2015-5864

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement no REGVSAD-2015-447 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de créer la zone IA-7 à même la zone IA-6 et d'inclure spécifiquement les usages d'hébergement.

Adopté à l'unanimité des conseillers



### 10b ADOPTION DU RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-448 MODIFIANT LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT NO R.V.Q. 990 AFIN DE FIXER LA DENSITÉ MAXIMALE DE SUPERFICIE DE PLANCHER À 3 300 M<sup>2</sup> POUR UN HÔTEL MOTEL SITUÉ À L'INTERSECTION DES RUES SINGAPOUR ET DE SYDNEY

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8558, point numéro 10b, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCES : REGVSAD-2015-448; MVSAD-2015-5864

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement no REGVSAD-2015-448 modifiant le Plan directeur d'aménagement et de développement no R.V.Q. 990 afin de fixer la densité maximale de superficie de plancher à 3 300 m<sup>2</sup> pour un hôtel motel situé à l'intersection des rues Singapour et de Sydney.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**10c ADOPTION DU RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE IA-7 AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES DANS LE PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8559, point numéro 10c, séance ordinaire du 17 juin 2015  
RÉFÉRENCES : REGVSAD-2015-449; MVSAD-2015-5864

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement no REGVSAD-2015-449 modifiant le Règlement no 915-93 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la zone IA-7 aux objectifs et critères applicables dans le parc industriel François-Leclerc.

Adopté à l'unanimité des conseillers



**11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)**

POINT NUMÉRO 11, séance ordinaire du 17 juin 2015



**12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

POINT NUMÉRO 12, séance ordinaire du 17 juin 2015



**13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2015-8560, point numéro 13, séance ordinaire du 17 juin 2015

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015 à 20 h 50 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Sylvain Juneau, maire

\_\_\_\_\_  
Robert Doré, directeur général et greffier